

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 26 juin 2007, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers, Normand Girouard, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Carine Lachapelle, mairesse suppléante.

Mme la mairesse Déborah Bélanger et M. le conseiller Normand Gravel sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, Mme Pauline Legault, trésorier, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Carine Lachapelle, mairesse suppléante, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il est 19h30.

203/26-06-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en retirant le point suivant :

D.1. Appel d'offres no. 2007-02 sur invitation pour le concassage de gravier brut : octroi d'un contrat.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 202/11-06-07 adoptée le 11 juin 2007.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

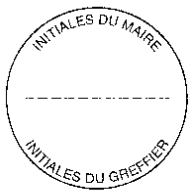
1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de transfert aux municipalités de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et la contribution du Québec

C Gestion administrative

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 111
2. Retrait de la demande d'enfouissement des réseaux câblés de distribution
3. Ententes avec le Syndicat des employé(e)s de la Ville

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres no. 2007-02 sur invitation pour le concassage de gravier brut : octroi d'un contrat - *reporté*
2. Appel d'offres no. 2007-03 pour la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues année 2007 avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons
3. Appel d'offres no. 2007-04 sur invitation pour la fourniture d'équipements de déneigement et installation sur un camion diesel 6 roues année 2006



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 112 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Carine Lachapelle, mairesse suppléante, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Lac-Paquet;
- Épandage de calcium dans les chemins.

GESTION FINANCIÈRE

204/26-06-07

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi, à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, de la programmation de travaux transmise le 24 mai 2007 et modifiée le 26 juin 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Que la Ville s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

205/26-06-07

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 111

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 111 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97, tenue le vendredi 22 juin 2007, lequel se résume comme suit :

- | | |
|--|-------|
| - personnes habiles à voter : | 3 306 |
| - nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : | 342 |
| - nombre de demandes faites : | 699 |

Par conséquent, le règlement numéro 111 n'a pas été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 22 juin 2007. Un scrutin référendaire doit donc être tenu, sauf en cas de retrait du règlement.

ADOPTÉE

206/26-06-07

RETRAIT DE LA DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté une demande d'inscription au Programme multipartenaires Enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel d'Hydro-Québec pour des travaux dans le centre-ville de Rivière-Rouge (résolution numéro 034/12-02-07) et qu'il n'y a plus lieu de faire ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre transmise à Hydro-Québec par le directeur général les informant que la Ville retire sa demande d'inscription au Programme multipartenaires Enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel d'Hydro-Québec pour des travaux dans le centre-ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

207/26-06-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

ENTENTES AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer des lettres d'entente avec le
Syndicat des employé(e)s de la Ville relatives à :

- un congé sans solde d'une semaine pour les employées à l'horticulture;
- une diminution de la période du dîner des employés du service des travaux publics et de terminer la journée plus tôt;
- une diminution de la période du dîner des employés du camping afin de terminer la journée plus tôt (sauf le personnel de l'accueil qui a déjà des clauses particulières);
- la modification du titre d'emploi d'un chauffeur-opérateur et journalier à chauffeur-opérateur mécanicien.

De rejeter la demande du Syndicat relative à une diminution de la période du dîner des employés des services administratifs.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

208/26-06-07

APPEL D'OFFRES NO. 2007-03 POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES ANNÉE 2007 AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE 4 SAISONS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

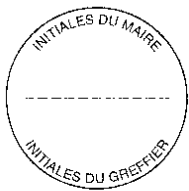
D'approuver les documents de soumissions relatifs à la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons, faisant partie de l'appel d'offres no. 2007-03 de la Ville, tel que préparés en date du 26 juin 2007.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture d'un camion diesel neuf dix (10) roues de marque Freightliner et modèle M2-112V année 2007, avec des équipements de déneigement et une benne quatre (4) saisons, incluant l'installation desdits équipements et de la benne sur ce camion neuf 2007.

Que les devis techniques et les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 3 juillet 2007 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50.00 \$ taxes incluses, que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques du camion, des équipements de déneigement et de la benne décrites aux devis techniques et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres no. 2007-03 de la Ville datés du 26 juin 2007.

Que toute soumission pour être valide soit accompagnée d'une garantie de soumission par chèque visé de 10,000.00 \$ émis à l'ordre de la « Ville de Rivière-Rouge » et tiré sur un compte inscrit dans une institution financière faisant affaires au Québec ou par un cautionnement équivalent à 10 % du montant total de la soumission



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

incluant les taxes, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE 4 SAISONS** » jusqu'à 14h00, heure locale, le 24 juillet 2007 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement le 24 juillet 2007 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Que les soumissions soient ouvertes publiquement par la greffière adjointe, ou son substitut.

ADOPTÉE

209/26-06-07

APPEL D'OFFRES NO. 2007-04 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET INSTALLATION SUR UN CAMION DIESEL 6 ROUES ANNÉE 2006

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

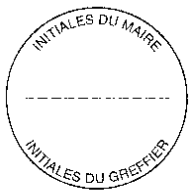
D'approuver les documents de soumissions relatifs à la fourniture d'équipements de déneigement faisant partie de l'appel d'offres no. 2007-04 de la Ville, tel que préparés en date du 26 juin 2007.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite, pour la fourniture d'équipements de déneigement et l'installation de ces équipements sur un camion diesel six (6) roues 4X4 modèle GMC C5500 année 2006 de la Ville, auprès des entreprises suivantes : Les Machineries Saint-Jovite inc., Plamondon Camquip ltée et Ressort Deziel inc.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques des équipements de déneigement décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres no. 2007-04 de la Ville datés du 26 juin 2007 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT** » jusqu'à 14h00, heure locale, le 24 juillet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 JUIN 2007

2007 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement le 24 juillet 2007 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que les soumissions soient ouvertes publiquement par la greffière adjointe, ou son substitut.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 112 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE 4 SAISONS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 112 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf dix (10) roues avec des équipements de déneigement et une benne quatre (4) saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement, le conseiller André Tremblay demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Période de questions du public

Mme Carine Lachapelle, mairesse suppléante, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Modalités relatives à la tenue d'un référendum;
- Coût d'achat d'un camion versus un contrat à l'entreprise privée;
- Travaux d'aménagement du centre-ville;
- Ponceau sur le chemin du Petit-Gard.

210/26-06-07

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h05.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse suppléante n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

LA GREFFIÈRE

Carine Lachapelle

Claire Coulombe